

Qu'est-ce qui se passe dans l'Église?

Cette chronique a pour but de tenir nos lecteurs informés des déclarations, évènements, et défis les plus importants concernant l'Église au Canada, à Rome, et dans le monde entier.

Gardant à l'esprit que l'Église militante ne consiste pas seulement dans les groupes de la Tradition, mais aussi en tous ceux qui sont fidèles à la vraie Foi, même s'ils ne l'aiment ni ne la défendent pas comme ils le devraient, cette chronique désire faire connaître aux Catholiques tout ce qui se fait de bon, sans cependant oublier les trahisons modernistes; cette double perspective aidera à saisir la situation de l'Église dans toute sa complexe réalité.

Par M. l'abbé Peter Scott, FSSPX

Traduction : M. l'abbé P. Girouard

Les « Anglicans Catholiques » aux USA, au Canada, et en Australie.

Les chefs de l'« Église Anglicane Traditionnelle » tant au Canada qu'aux États-Unis ont demandé à se prévaloir des dispositions offertes dans la Constitution Apostolique « Anglicanorum Coetibus » publiée le 9 novembre 2009 par le Pape Benoît XVI.

L'Église Anglicane d'Amérique ne fait pas partie de la Communion Épiscopaliennne ou Anglicane régulière, et constitue en fait une nouvelle secte Protestante créée en 1991 pour regrouper quelques Anglicans conservateurs qui s'étaient séparés de la Communion Anglicane rattachée à l'Archevêque de Canterbury. Le 3 mars dernier, les chefs (qui ne sont pas réellement évêques ou prêtres, puisque le sacerdoce Anglican fut déclaré invalide par le Pape Léon XIII) de ses 5,200 membres ont formellement demandé à Rome qu'on leur applique les dispositions du document mentionné ci-haut (Cf. Zénith.org).

Le collège des « Évêques » de l'Église Anglicane Catholique du Canada, aussi un membre de la « Communion Anglicane Traditionnelle », a déposé une requête similaire le 12 mars, exprimant le désir de « trouver une façon communautaire et ecclésiale d'être Anglicans Catholiques en communion avec le Saint Siège, de conserver précieusement à la fois l'expression entière de la Foi Catholique et notre tradition, en laquelle nous en sommes arrivés à ce point. » Chaque groupe s'attend à avoir son propre Ordinaire, choisi à partir de ses propres « évêques » et « prêtres », et aussi à obtenir le droit « de conserver quelques traditions spécifiquement Anglicanes » comme l'usage

de la liturgie anglicane (cf. Zénith.com). Ceci est parfaitement en accord avec la Constitution Apostolique, qui déclare à la section 3 : « L'ordinariat a la faculté de célébrer l'Eucharistie et les autres sacrements, la Liturgie des Heures et les autres célébrations liturgiques selon les livres liturgiques propres à la tradition Anglicane approuvés par le Saint Siège, de façon à maintenir au sein de l'Église les traditions liturgiques, spirituelles, et pastorales de la Communion Anglicane. »

La secte Anglicane Australienne « Forward in Faith », qui a supposément 16 paroisses, a fait, après un vote unanime, une demande similaire le 15 février dernier. Toutefois, leur Président, l'« évêque » David Robarts, fut plus explicite quant aux motifs de leur requête et à ce qu'ils attendent de l'Église Catholique : « Nous nous engageons sur cette voie spéciale parce que l'Église Anglicane d'Australie nous a fermé la porte depuis longtemps... On ne veut plus vraiment de nous. On ne respecte pas notre conscience (refus des homosexuels pour le ministère ordonné et des femmes évêques)... Nous disons simplement que nous avons été des Anglicans fidèles ayant gardé ce que les Anglicans ont toujours cru... mais nous avons été marginalisés par des gens qui veulent introduire des innovations. Il nous faut des évêques qui croient à ce que nous croyons. » On pourrait difficilement imaginer une déclaration plus explicite de croyance aux principes du Protestantisme, mais la Conférence des Évêques Catholiques d'Australie a néanmoins choisi Mgr Peter Elliot pour leur créer un Ordinarat per-

sonnel (Cf. Zénith.org, 18-02-10).

Le problème pour chacun de ces trois cas est que toute vraie tradition Anglicane est essentiellement Protestante à l'origine et dans sa nature, et qu'elle est conséquemment opposée à la pleine expression de la Foi Catholique qu'ils disent vouloir professer. L'ambiguïté réside dans la signification donnée au terme « Foi Catholique », car pour les Anglicans cela ne veut pas dire le dépôt total de la Foi comme c'est le cas chez les Catholiques, mais plutôt l'acceptation commune des vérités fondamentales reconnues par les trois branches de l'Église « catholique », la Romaine, l'Orthodoxe, et l'Anglicane. Or il s'agit là d'une des erreurs Modernistes condamnées par St Pie X. Vouloir embrasser à la fois l'Anglicanisme et le Catholicisme c'est tenter de vivre une contradiction, comme le serait de vouloir tracer un cercle carré. S'ils voulaient vraiment devenir Catholiques, ils devraient se convertir; ils devraient rejeter les hérésies inséparables de l'Anglicanisme, telles que la négation de la Présence Réelle et du caractère sacrificiel et propitiatoire de la Messe. Ils devraient aussi renoncer aux traditions fausses et nouvelles qui les identifient comme Anglicans (même s'ils renoncent aux hérésies en tant que telles), incluant par exemple leur refus de l'obligation du célibat sacerdotal; enfin, ils embrasseraient la Tradition Catholique qui est seule à exprimer la plénitude de la Foi. Ce procédé entaché d'ambiguïté et de confusion ne peut qu'augmenter la crise de l'Église et le mépris que la hiérarchie de l'Église postconciliaire a suscité envers elle-même par ses agissements.

Le Pape admet que Vatican II est responsable du scandale de pédophilie

La « Lettre Pastorale aux Catholiques d'Irlande » du 20 mars 2010, par le Pape Benoît XVI, est historique de plus d'une façon. Elle constitue tout d'abord l'admission d'une décadence grave et peccamineuse de l'Église telle qu'on n'en avait pas vue depuis le Concile de Trente au 16ème siècle : « Je ne peux que partager le désarroi et le sentiment de trahison que nombre d'entre vous ont ressentis en prenant connaissance de ces actes scandaleux et criminels et de la façon dont les autorités de l'Église en Irlande les ont affrontés. » (Par.1) C'est aussi l'admission que les évêques sont responsables de ces fautes, et que celles-ci ne furent pas seulement des manquements administratifs, mais aussi des péchés graves, des péchés mortels. Le Pape s'adresse en effet ainsi aux évêques : « On ne peut pas nier que certains d'entre vous et de vos prédécesseurs ont manqué, parfois gravement, dans l'application des normes du droit canonique codifiées depuis longtemps en ce qui concerne les crimes d'abus sur les enfants. » (Par. 11), et il présente aux prêtres et aux religieux ses excuses pour les péchés des évêques : « Nous souffrons tous à la suite des péchés de nos confrères qui ont trahi une consigne sacrée ou qui n'ont pas affronté de manière juste et responsable les accusations d'abus. » (Par. 10). Troisièmement, il s'agit aussi de l'admission que cette décadence morale scandaleuse est la pire chose qui a affligé l'Église en Irlande depuis la révolte Protestante du 16ème siècle, et qu'elle lui a causé plus de torts que les quatre

siècles de persécution religieuse par les envahisseurs Britanniques : « (Ils) ont assombri la lumière de l'Évangile à un degré que pas même des siècles de persécution ne sont parvenus à atteindre. » (Par. 4).

Les causes de l'abus sexuel

Une telle corruption morale aux échelons les plus élevés de l'Église doit bien avoir une cause, et c'est ici la quatrième - et la plus importante - des admissions du Pape. Nous sommes grés à Benoît XVI d'avoir fait l'analyse des raisons qui ont causé une telle situation en Irlande. Ses conclusions trouvent aussi une application en d'autres domaines et elles constituent une véritable mise en accusation de l'Église postconciliaire. En une analyse brutalement réaliste et véridique, il énumère d'abord les causes principales puis quelques autres facteurs ayant contribué à la tragédie : « Très souvent, les pratiques sacramentelles et de dévotion qui soutiennent la foi et lui permettent de croître, comme par exemple la confession fréquente, la prière quotidienne et les retraites annuelles, ont été négligées. Au cours de cette période, apparut également la tendance déterminante, également de la part de prêtres et de religieux, à adopter des façons de penser et à considérer les réalités séculières sans référence suffisante à l'Évangile. Le programme de renouveau proposé par le Concile Vatican II fut parfois mal interprété et en vérité, à la lumière des profonds changements sociaux qui avaient lieu, il était très difficile de comprendre comment les appliquer de la meilleure façon possible. En particulier, il y eut une tendance, dictée par de justes intentions, mais erronée, une tendance à éviter les approches pénales à l'égard de situations canoniques irrégulières. C'est dans ce contexte général que nous devons chercher à comprendre le problème déconcertant de l'abus sexuel des enfants, qui a contribué de façon très importante à l'affaiblissement de la foi et à la perte de respect pour l'Église et pour ses enseignements. » (Par. 4)

Bien que continuant de mettre Vatican II lui-même hors de cause, le Pape dit clairement que la source du problème est la nouvelle religion centrée sur l'homme, or cela n'est rien d'autre que l'adaptation de l'Église au monde telle que voulue ardemment par Vatican II (Gaudium et Spes). Il admet que cela est le résultat d'un manque de Foi, et que ce manque de Foi est une conséquence directe de l'abandon des pratiques traditionnelles qui expriment et vivifient notre Foi en la divinité du Christ (comme la confession fréquente, la prière quotidienne et les retraites), qui purifient constamment l'âme de ses fautes, et qui maintiennent un esprit de prière et de contemplation, si nécessaires pour la séparation d'avec le monde. De plus, et ceci est de la plus grande importance, il admet que personne n'a jamais vraiment su comment à la fois appliquer les réformes de Vatican II et conserver l'esprit de Foi. C'est le point de départ vers le moment où on se posera la question fondamentale : Quel genre de Concile pastoral Vatican II a-t-il bien pu être, alors que le Pape lui-même admet qu'il fut si difficile à comprendre et à interpréter qu'« il était très difficile de comprendre comment les (i.e. les réformes) appliquer de la meilleure façon possible »? Un Concile vraiment pastoral se doit de guider, pas de causer la confusion. Un des exemples que le Pape donne de cette difficulté à appliquer correctement le Concile fut le refus constant d'imposer les peines canoniques de l'Église. Or cela n'est clairement pas survenu sans raison. Quoique le Pape ne l'admette pas encore, il est clair que cette raison est la nouvelle considération accordée par le Concile envers la dignité humaine, qui exclut en pratique le recours à la discipline, de même que la Miséricorde infinie de Dieu excluait soi-disant le besoin de justice. Un tel aveu par le Pape est historique et vient bien près d'admettre que l'humanisme et l'esprit mondain du Concile ont miné la Foi dans leur application pratique, et ont conséquemment causé cette corruption morale.



Le Pape continue en énumérant quelques autres facteurs ayant contribué au problème : une sélection inadéquate des candidats à la prêtrise et à la vie religieuse, un manque de formation, de l'autoritarisme, et une négligence « qui a eu pour résultat de ne pas appliquer les peines canoniques en vigueur. » (Par. 4). Quoique cette dernière raison soit la plus sérieuse, elle n'a pu se produire qu'en raison d'une tiédeur généralement répandue qui amena avec elle une indifférence vis-à-vis la gravité du péché et des offenses envers le Dieu tout-puissant. Quoique le Pape ne déclare pas explicitement ce qui est clair en soi, il n'en demande pas moins la conversion intérieure qui en est la conséquence logique, et c'est en tant que sa première « action décisive » qu'il demande aux évêques : « Cela doit naître, avant tout, de l'examen de vos propres personnes, de la purification intérieure et du renouveau spirituel. La population irlandaise attend à juste titre que vous soyez des hommes de Dieu, que vous soyez saints, que vous viviez avec simplicité, que vous recherchiez chaque jour la conversion personnelle. » (Par. 11).

C'est certainement une effroyable honte qu'il ait fallu des enquêtes civiles pour mettre en lumière un degré de corruption morale si perverse et si opposée à la simple bonté et droiture naturelles, que même les païens et ceux n'ayant aucune religion en ont éprouvé du dégoût et de la colère, et cela au sein de l'Église elle-même, le Corps Mystique lui-même du Christ, duquel Notre Seigneur a dit : « Vous êtes la lumière du monde... faites donc briller votre lumière devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est aux Cieux. » (Mt 5 :14,16). Nous sommes profondément attristés qu'il ait fallu un tel scandale pour attirer l'attention des Catholiques sur les conséquences de près d'un demi-siècle –

deux générations – imprégné de l'esprit de Vatican II.

Le remède au mal : la Justice

Il est cependant très rassurant que le Pape Benoît XVI propose des initiatives concrètes de type traditionnel, basées sur cette vertu qui fut jetée aux oubliettes il y a deux générations – la justice. Il insiste sur le fait que les auteurs de telles ac-



tions doivent non seulement faire pénitence pour leurs actions, mais qu'ils se soumettent aussi aux rigueurs des lois ecclésiastiques et civiles : « Dans le même temps, la justice de Dieu exige que nous rendions compte de nos actions sans rien cacher. Reconnaissez ouvertement vos fautes, soumettez-vous aux exigences de la justice, mais ne désespérez pas de la miséricorde de Dieu. » (Par. 7) Il dit de plus aux évêques et Supérieurs religieux que la justice requiert davantage : « outre à mettre pleinement en œuvre les normes du droit canonique en affron-

tant les cas d'abus sur les enfants, continuez à coopérer avec les autorités civiles... » (Par. 11) La justice demande aussi la réparation pour l'offense commise envers le Dieu tout-puissant, et le Pape ne se fait pas faute de le requérir, soit sous la forme de l'Adoration Eucharistique dans les paroisses, les séminaires, les maisons religieuses et les monastères : « À travers la prière fervente face à la présence réelle du Seigneur, vous pouvez accomplir la réparation pour les péchés d'abus qui ont fait tant de mal... » (Par. 14), à laquelle doivent s'ajouter les pénitences du vendredi, le jeûne et la prière, la lecture de l'Écriture et les œuvres de miséricorde.

Finalement, le Pape commence à toucher du doigt la racine de ce désordre : le manque de compréhension vis-à-vis la vocation sacerdotale et religieuse, tout en refusant d'en reconnaître l'origine. Voilà pourquoi il ordonne une mission visant l'ensemble des évêques, prêtres et religieux de la nation, de sorte qu' « en réexaminant les documents conciliaires, les rites liturgiques de l'ordination et de la profession et les récents enseignements pontificaux, vous parveniez à une analyse plus profonde de vos vocations respectives, de manière à redécouvrir les racines de votre foi en Jésus Christ... » (Par. 14) Il est malheureusement grande-

ment à craindre qu'un tel remède sera sans effet salutaire, vu qu'il est vicié par la référence aux documents conciliaires, lesquels ont retiré de la Messe son caractère sacrificiel, du sacerdoce son identification au Christ, de la vie religieuse la consécration totale à Dieu seul. Si seulement une telle mission était basée uniquement sur les documents et les enseignements pontificaux d'avant Vatican II, lesquels sont sans ambiguïté, sans compromis, opposés à l'esprit du monde, et entièrement surnaturels, quelle transformation totale ne produirait-elle pas?

La 3ème visite de Benoît XVI à une synagogue

Le 17 janvier dernier le Pape a suivi les traces de son prédécesseur Jean-Paul II en visitant la synagogue de Rome. Il n'y a là rien de nouveau, puisqu'il avait déjà mis les pieds dans la synagogue de Cologne en 2005 et de New York en 2008. Ce qui nous intéresse toutefois est son insistance à promouvoir Vatican II, duquel vient « notre engagement irrévocable à poursuivre la voie du dialogue, de la fraternité, et de l'amitié. » (Cf. Zénith.org, 17-01-10).

Son discours à la synagogue cite deux prières faites au Mur des Lamentations de Jérusalem, la première par Jean-Paul II en 2000, l'autre par lui-même en mai 2009. Ni l'une ni l'autre ne contient une allusion au Christ Notre Seigneur, par lequel seul nos prières deviennent acceptables à Dieu le Père (Cf. Jean 14 :6 : « Nul homme ne vient au Père, que par Moi. »; Jean 15 :16 : « ...de sorte que tout ce que vous demanderez au Père en mon Nom, Il vous le donnera. »; Actes 4 :12 : « Il n'y a pas non plus de salut en aucun autre, car il n'y a pas d'autre nom sous le Ciel donné aux hommes, par lequel ils puissent être sauvés. »). À la place, il affirme que nous devons « nous engager à atteindre une véritable fraternité avec le peuple de l'Alliance », comme le fit Jean-Paul II. Or l'Ancienne Alliance a été accomplie et est devenue nulle

par la Nouvelle Alliance (Cf. Heb. 9 :14 & 15). Comment les Israélites pourraient-ils être considérés comme le peuple de l'Alliance, alors qu'ils ont refusé la Nouvelle Alliance et qu'ils ne respectèrent même pas l'Ancienne (Cf. Actes 7 :53) en mettant à mort le Juste qui y avait été annoncé?

De plus, le Pape a eu l'audace de promouvoir « un respect renouvelé pour l'interprétation Juive de l'Ancien Testament. » (Par. 5), même si l'interprétation matérialiste des Juifs refuse toutes les références messianiques au Christ et toute préparation au Nouveau Testament. Mais encore, le Pape continue en déclarant que « les Chrétiens et les Juifs partagent en une large mesure un patrimoine spirituel commun, ils prient le même Seigneur... » (Par. 9), une déclaration manifestement fautive. En effet, les Juifs refusent explicitement la Sainte Trinité, le seul vrai Dieu. Ils refusent de même la divinité du Christ, Lequel nous prions et par Lequel nous nous devons de prier le Père. Qui ne peut voir que ce dialogue n'a lieu qu'au prix d'un indifférentisme grave? La religion Juive est présentée comme si elle était une Alliance parfaitement valable entre Dieu et les hommes, tout aussi capable de les mettre en contact avec Dieu, de sorte que les gens seraient parfaitement libres de choisir l'Alliance qu'ils préfèrent.

Les évêques du Québec et de l'Ontario résistent à leurs gouvernements provinciaux

Dans deux des provinces les plus libérales du Canada un duel se prépare entre leurs Ministères de l'Éducation respectifs, qui financent les écoles Catholiques, et leurs évêques. En Ontario, le débat concerne le nouveau programme de Santé et Éducation Physique pour les classes de la 1ère à la 8ème année, et qui devrait devenir obligatoire dès septembre 2010 pour toutes les écoles financées par la province, tant les écoles privées que publiques, et qui sera suivi en 2011 par un programme similaire obligatoire touchant les quatre dernières années d'étude. Ce programme, supposément établi en collaboration avec l'Institut de l'Éducation Catholique (placé sous la direction des évêques), a comme but d'instituer une politique d'« éducation équitable et inclusive », et en particulier de promouvoir le sentiment que l'homosexualité, la masturbation, et le changement de sexe sont parfaitement normaux, et qu'il faudrait aussi utiliser le terme de « partenaires » au lieu de ceux de mari et d'épouse, afin d'évi-

ter l'impression que la notion de couple ne concerne que des individus de sexes opposés. Le projet de programme propose comme modèles favorisant l'égalité l'infâme avorteur Henry Morgentaler et une éminente organisation homosexuelle canadienne appelée « Egale ». Le ministère requiert aussi que les directions d'écoles Catholiques incluent l'orientation sexuelle comme fondement de non-discrimination à l'emploi et aussi qu'ils s'engagent à combattre l'« homophobie ». (lifesitenews.com).

Lors de sa réunion du 7 décembre 2009, l'Assemblée des Evêques Catholiques de l'Ontario a rejeté le programme et a envoyé à tous les responsables de l'éducation Catholique une lettre écrite par Mgr Durocher, évêque d'Alexandria-Cornwall, disant : « La direction fondamentale du cours optionnel qui est proposé reflète une idéologie contredisant l'anthropologie et l'enseignement moral catholiques. Conséquemment, nous recommandons que les



écoles secondaires catholiques n'incluent pas le cours proposé d'Études de Genre dans leurs programmes de cours offerts. » Quoique déclarant leur opposition, la déclaration des évêques ne demeure néanmoins qu'une recommandation et ne concerne que le programme destiné au secondaire. En totale contradiction, la Ontario English Catholic Teachers' Association (l'OECTA, le syndicat officiel des enseignants Catholiques) a manifesté publiquement son support vis-à-vis du nouveau cours (cf. lifesitenews.com du 15 janvier 2010). Même s'ils avaient un quelconque pouvoir pour ce faire, on peut douter que les évêques résisteraient à ces demandes iniques et immorales des professeurs catholiques et du ministère de l'Éducation de la province.

Au Québec, le conflit rappelle un peu la Révolution Française qui tenta de supprimer les dimanches en instituant la semaine de dix jours. En effet, le plan du Ministère de l'Éducation y est de faire disparaître les dimanches et les jours de Fête (tels que Noël et Pâques) de la liste des jours de congés garantis aux étudiants à la section 19 du plan pédagogique de la province. S.É. le Cardinal Marc Ouellet, Archevêque de Québec, a condamné le sécularisme ayant mené à cet essai unilaté-

ral de supprimer les dimanches et les jours de Fête, et a dit que ceci est « une autre réforme en éducation qui ajoute un obstacle nouveau au respect du dimanche, un symbole de l'identité québécoise qui est plus important que la présence du crucifix à l'Assemblée Nationale. Je proteste au nom de l'Église catholique et je demande que l'État révoque cette décision qui va à l'encontre des valeurs de la société civile. Le rôle de l'État n'est pas d'imposer des valeurs, mais plutôt de respecter les valeurs de la société pluraliste... Je note que le rejet total de notre identité Catholique conduit de plus en plus à un désordre total en éducation. Ses résultats en sont bien connus : les couples fragilisés, les familles brisées, les avortements en masse, bientôt l'euthanasie, des taux alarmants de suicides, le décrochage scolaire évident, le travail sept jours sur sept... Vive le Québec débarrassé de la religion! » (Cf. lifesitenews.com).

Il faut féliciter le Cardinal pour son franc-parler. Néanmoins, aussi longtemps que les Catholiques ne sanctifieront pas les dimanches et les jours de Fête d'obligation, aussi longtemps que la hiérarchie favorisera le pluralisme et le laïcisme, pourrions-nous être surpris de cette rébellion de la société civile face à son seul Dieu et Seigneur, Jésus Christ?

Québec : La sécularisation continue

« Il ne se passe pas une semaine sans que l'on ne parle de fermeture, de vente d'églises ou de démolition de couvents », affirme Luc Noppen, un spécialiste de patrimoine urbain à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et auteur de plusieurs ouvrages sur la question.

Le dernier édifice religieux vendu est l'imposant monastère du Précieux-Sang, à Trois-Rivières, qui sera transformé en immeuble à logements par une compagnie privée. Lors de la vente de leur couvent, les sœurs du Précieux-Sang n'ont exigé aucune clause particulière comme c'est souvent le cas pour la vente d'une église ou d'un monastère. Luc Noppen ne s'en étonne guère : s'il y a encore 10 ans, la vente d'église était exceptionnelle, « aujourd'hui cela fait partie de notre quotidien ». Jocelyn Groulx, directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec, relève pour sa part que, chaque année, il y a à peu près une vingtaine d'églises qui ferment au Québec, « faute de fidèles et d'argent pour les entretenir, tandis que les prêtres sont septuagénaires. »

A Roberval, dans la région administrative de Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'église Saint-Jean-de-Brébeuf, fermée depuis le 26 octobre 2008, sera, elle aussi, transformée en immeuble à logements. Onze « condominiums » y seront aménagés au cours des prochains mois. La transformation de cet édifice construit en style néo-gothique coûtera environ 1 million de dollars canadiens. Les promoteurs ont promis de « respecter le cachet religieux de l'endroit »... L'église, construite en 1930, était placée sous le patronage des Martyrs canadiens – dont le Père Jean de Brébeuf – canonisés le 29 juin 1930.



On dénombre encore actuellement quelque 3 000 églises et un millier de couvents au Québec, héritage d'un passé catholique qui faisait jadis la fierté des habitants de la Belle Province. Ceux-ci pourtant le délaissent toujours plus d'année en année, notamment depuis la « Révolution tranquille » des années 60, caractérisée par la séparation de l'État et de l'Église catholique, autrefois présente dans toutes les sphères de la société.